

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 31 août 2021, à 19 h 30, via la plateforme Teams, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Madame Magali Émond, présidente
Madame Marie-Lyne Cayouette, vice-présidente
Monsieur Jean-François Lévesque
Madame Valérie Beaulieu
Monsieur Claude Beaulieu
Monsieur Guy Dumont
Monsieur Jonathan Lord
Madame Karine Malenfant
Madame Martine Riou
Monsieur Dominique Viel
Monsieur Denis Bastille
Madame Martine Paradis
Madame Nadine St-Onge
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)

Membre absent :

Madame Valérie Potvin

Poste vacant :

Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culture

Invité :

Monsieur Claudel Gamache, directeur du Service des ressources financières

Présence du public :

Selon les inscriptions reçues 24 heures avant la rencontre, une personne assiste, avec droit de parole, à celle-ci, soit : Edith Samson.

1. MOT DE BIENVENUE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de madame Magali Émond, présidente. Madame Geneviève Soucy, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

3. CA 2021-08-0062 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Valérie Beaulieu **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté, sous réserve de la modification du mot « Approbation » pour « Adoption » au point 12 :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Parole du public
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2021, ajournée au 29 juin 2021
6. Suivis au procès-verbal
7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général
8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
9. Taux de la taxe et taux d'intérêt sur la taxe impayée 2021-2022
10. Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2021-2022
11. Approbation du budget 2021-2022 des établissements
12. Adoption du budget 2021-2022 du centre de services scolaire
13. Loi sur les contrats des organismes publics – Questionnaire sur les pratiques contractuelles 2020-2021 – Autorisation de signature
14. Renouvellement du portefeuille de services divers auprès de la GRICS 2021-2022
15. Projets immobiliers 2021-2022 – Adoption
16. Questions diverses
17. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. PAROLE AU PUBLIC

Madame Edith Samson souhaite avoir un suivi concernant l'augmentation des frais pour le transport scolaire du midi. Elle aimerait connaître le nombre d'élèves inscrits par rapport à l'an passé, les modifications de circuits et les incidences sur les services de garde et la surveillance sur l'heure du dîner.

Monsieur Antoine Déry, directeur général, explique qu'il est trop tôt pour le portrait réel puisque les inscriptions sont toujours en cours. Il est important de mentionner que le coût maximal sera de 500 \$. Le premier versement qui est demandé aux parents est 350 \$ et la deuxième tranche sera demandée si nécessaire en mai jusqu'à concurrence d'un montant de 150 \$. Dès que possible, un bilan financier sera soumis au comité de vérification afin de définir si un montant additionnel devra être demandé pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Il est aussi important de noter que l'augmentation des inscriptions pour le service de garde se poursuit annuellement. Nous avons donc cette année environ 150 élèves de plus et cette baisse se répercute chaque année de façon proportionnelle sur les inscriptions au transport du midi. Il est important de mentionner que le transport du midi n'est pas en péril pour l'année scolaire 2021-2022. Malgré le fait que l'inscription au service de garde est plus dispendieuse que celle pour le transport du midi, la hausse des inscriptions se poursuit pour les services de garde qui semble un service qui répond mieux à la réalité d'une majorité de parents. Un enjeu demeure également concernant la disponibilité du personnel pour pourvoir les postes en service de garde. Pour l'année scolaire 2021-022, cinq écoles en sont affectées.

5. CA 2021-08-0077 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2021, AJOURNÉE AU 29 JUIN 2021

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE, il est proposé par Denis Bastille **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du 8 juin 2021, ajournée au 29 juin 2021, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Suivis aux plans d'effectifs :

Nous avons réussi à rendre les opérations plus fluides. Le fait d'avoir devancé les bassins avant le départ des vacances est un plus pour le personnel et pour les écoles. Pour le plan d'effectifs des technicien(ne)s en éducation spécialisée et les préposé(e)s aux élèves handicapés, l'ajout de ressources et la création du double de postes réguliers temps nous a permis de recruter du personnel qui avait quitté et de fidéliser notre personnel actuel. Tous nos postes sont pourvus.

Nous avons toujours cinq postes de professionnels (psychologues et orthophonistes) qui sont vacants, mais cette réalité est un enjeu national. Nous regarderons les options possibles. Il n'y a aucune découverte de services dans nos écoles au niveau des professionnels.

Il faudra s'attaquer également aux postes en services de garde pour l'an prochain; des solutions devront être trouvées à court terme.

Il est important de noter que nous avons 15 % de nos employés qui sont en retrait préventif et en maternité. Certains des congés sont dus en partie à des conditions médicales particulières (COVID-19).

Nous devons revoir notre politique d'embauche cette année en priorité, et ce, via le comité de gouvernance.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Mesures sanitaires :

Les mesures sanitaires sont claires concernant nos établissements et tout est en application. On attend des confirmations pour l'utilisation du passeport vaccinal pour les élèves de 13 ans et plus. Actuellement, des tests rapides sont déployés dans la région montréalaise. D'autres précisions suivront selon l'évolution de la situation épidémiologique.

Rentrée scolaire et réussite :

Nous avons une meilleure rentrée scolaire que l'an passé. De plus, nous sommes en légère croissance (100 élèves, soit 200 de plus au secondaire et 100 de moins au primaire).

Nos taux de réussite se sont maintenus et nous avons une diminution du redoublement. Pour notre centre de services scolaire, il n'y a pas d'accroissement des abandons au secondaire. Dans le futur, nous pourrions mesurer les effets de la pandémie, car actuellement nous n'avons pas de données comparables. La bonne nouvelle demeure dans le fait que nos élèves sont à l'école et que nous serons en mesure de les aider adéquatement. Les enseignants auront des portraits de classe à faire en ce début d'année afin de bien cibler les besoins des élèves et de l'aide pourra donc leur être fournie en fonction de leurs besoins. D'ici la fin septembre, nous aurons un meilleur portrait de réussite.

Travaux d'été :

Plus de 20 M\$ ont été investis dans les travaux d'été de nos établissements. La majorité des travaux sont terminés, malgré que nous ayons dû faire face à des problèmes d'approvisionnement. Actuellement, la priorité est de terminer les travaux touchant l'intérieur des écoles et les cours de récréation.

Enjeux pour 2021-2022 :

Finalement, une séance de travail aura lieu en septembre afin de définir les enjeux stratégiques du centre de services scolaire pour l'année scolaire 2021-2021 (partenariats, services éducatifs, ressources humaines).

7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

Voici les différents suivis et travaux effectués par les différents comités du conseil d'administration :

Comité de vérification :

- Présentation et acceptation des documents finaux suivants :
 - Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2021-2022;
 - Budget des établissements 2021-2022;
 - Budget du centre de services scolaire 2021-2022.

9. TAUX DE LA TAXE ET TAUX D'INTÉRÊT SUR LA TAXE IMPAYÉE 2021-2022

Le taux de la taxe scolaire est de 0,1054 \$ du 100 \$ d'évaluation et le taux d'intérêt sur la taxe impayée est de 5 %. Ces deux taux ont été fixés par le ministre.

10. CA 2021-08-0078 OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES 2021-2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le centre de services scolaire doit répartir ses ressources financières et rendre publics ses objectifs, ses principes de répartition des ressources financières et les critères afférents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 193.3 de la LIP, le Comité de répartition des ressources (CRR) fait des recommandations au conseil d'administration sur ces objectifs, principes et critères;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs, les principes de répartition des ressources financières et les critères afférents de l'année scolaire 2021-2022 sont conformes aux recommandations du CRR, qu'ils ont été soumis à la consultation des organismes partenaires et les résultats de cette consultation;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE soient approuvés les objectifs, les principes et les critères de répartition des ressources financières 2021-2022 conformément aux documents déposés.

Adoptée à l'unanimité.

11. CA 2021-08-0079 APPROBATION DU BUDGET 2021-2022 DES ÉTABLISSEMENTS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement des écoles et des centres adopte le budget annuel de l'établissement proposé par le directeur;

CONSIDÉRANT QUE chaque conseil d'établissement a adopté le budget de leur établissement respectif;

CONSIDÉRANT QUE chaque budget des établissements adopté par les conseils d'établissement a été établi selon les Règles budgétaires 2021-2022;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit approuver le budget des établissements pour leur donner effet;

IL EST PROPOSÉ par Martine Riou et résolu :

QUE soit approuvé le budget 2021-2022 des écoles et des centres totalisant la somme de 20 138 192 \$, répartie comme suit :

École Moisson-d'Arts, La Chanterelle, Notre-Dame-du-Sourire et Riou	348 440 \$
École des Vieux-Moulins et Saint-Modeste	530 271 \$
École Vents-et-Marées et Desbiens	338 357 \$
École Roy et Joly	410 382 \$
École internationale Saint-François-Xavier	342 167 \$
École La Croisée	440 218 \$
École Lanouette	378 682 \$
École Notre-Dame-du-Portage et Les Pèlerins	231 982 \$
École Hudon-Ferland, Sainte-Hélène et Saint-Louis (Saint-Joseph)	352 079 \$
École Monseigneur-Boucher, Saint-Louis et Saint-Bruno	462 146 \$
École Saint-Philippe, Notre-Dame et J.-C.-Chapais	314 354 \$
École des Vents-et-Marées, de la Pruchière et de l'Amitié	342 127 \$
École Sacré-Coeur	313 503 \$
École de la Marée-Montante, de l'Orée-des-Bois et de l'Étoile-Filante	266 294 \$
École secondaire de Rivière-du-Loup	1 260 228 \$
École secondaire Chanoine-Beaudet	408 876 \$
École polyvalente La Pocatière	387 765 \$
Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir	10 148 470 \$
(Adopté : revenus : 10 184 426 \$ dépenses : 10 148 470 \$)	
Centre d'éducation des adultes de Kamouraska-Rivière-du-Loup	2 861 851 \$
(Adopté : revenus : 3 070 631 \$ dépenses : 2 861 851\$)	
TOTAL	20 138 192 \$

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la répartition des montants demandée.)

12. CA 2021-08-0080 ADOPTION DU BUDGET 2021-2022 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit l'équilibre budgétaire avec des revenus de 112 001 314 \$ et des dépenses de 112 001 314 \$, donc un surplus d'exercice de 0 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 0 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2020 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2020, soit 1 358 320 \$;

CONSIDÉRANT QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 4 888 319 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 61 051 046 \$;
- un nombre de 27 186 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- Le taux de 0,1054 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Lévesque et résolu :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 112 001 314 \$ et des dépenses de 112 001 314 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

Adoptée à l'unanimité.

13. CA 2021-08-0081 LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS – QUESTIONNAIRE SUR LES PRATIQUES CONTRACTUELLES 2020-2021 – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE, le 1^{er} avril 2021, le Conseil du trésor exigeait une reddition de compte sur les pratiques en gestion contractuelle du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE le questionnaire sur ces pratiques doit être approuvé par le dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* prévoit que le conseil d'administration est le dirigeant de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE le conseil d'administration approuve le « Questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle 2020-2021 »;

QUE le directeur général, monsieur Antoine Déry, soit autorisé à signer ledit questionnaire, pour et au nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

14. CA 2021-08-0082 RENOUELEMENT DU PORTEFEUILLE DE SERVICES DIVERS AUPRÈS DE LA GRICS 2021-2022

CONSIDÉRANT la période de renouvellement du portefeuille de services divers du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup auprès de la GRICS pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT l'importance de réévaluer périodiquement le choix du centre de services scolaire de poursuivre ses approvisionnements auprès de cet organisme;

CONSIDÉRANT les avantages pour le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup d'être membre de la GRICS et de pouvoir bénéficier des biens et services offerts par la GRICS à ses membres, notamment le développement d'outils informatiques spécialisés pour les centres de services scolaires, l'offre de services de formation relative à ces outils et des services-conseils;

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Lévesque et résolu :

QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup renouvelle son contrat d’approvisionnement en biens et en services auprès de la GRICS pour l’année 2021-2022 pour la somme de 256 477,58 \$ avant taxes (294 885,08 \$ taxes incluses).

Adoptée à l’unanimité.

15. CA 2021-08-0083 PROJETS IMMOBILIERS 2021-2022 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a reçu une aide financière du ministère de l’Éducation du Québec concernant ces travaux dans le cadre de la mesure 50621 « Enveloppe pour le maintien des bâtiments pour l’année scolaire 2021-2022 » pour un montant de 8 178 907,00 \$, de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien pour l’année scolaire 2021-2022 » pour un montant de 234 057,00 \$ et de la mesure 30850 « Enveloppe pour l’amélioration de l’accessibilité des immeubles pour l’année scolaire 2021-2022 » pour un montant de 329 461,00 \$, pour un montant total de 8 742 425,00 \$.

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’effectuer les travaux visant à maintenir l’état physique des immeubles suivants :

Projet accepté en 2020-2021 par le Ministère :

- **École Desbiens :**
Remplacement partiel de l’enveloppe extérieure.

Nouveaux projets à déposer pour 2021-2022 :

- **CEA Saint-Charles :**
Remplacement de fenêtres, escalier de béton, galerie de béton et mise à niveau de la chaufferie.
- **École Saint-Philippe :**
Réfection des plafonds, structure et du système d’éclairage.
- **École Les Pèlerins :**
Remplacement de chaudières, conduites d’eau domestiques et distribution électrique secondaire.
- **École de l’Amitié :**
Remplacement de plusieurs systèmes mécaniques (chaudières, réservoirs mazout, entrées électriques, etc.).
- **École de La Pruchière :**
Remplacement de plusieurs systèmes mécaniques (chaudières, alarmes incendie, etc.).
- **École Saint-Bruno :**
Drainage fondation, mise à niveau de l’alarme incendie et remplacement de la chaudière électrique.
- **École Notre-Dame :**
Remplacement des deux chaudières, de l’entrée électrique, des conduites d’eau domestiques et des conduites sanitaires.

CONSIDÉRANT QUE les projets 2021-2022 seront soumis pour approbation ministérielle au moment où le Ministère en fera la demande, conformément aux normes d’allocation pour les investissements;

CONSIDÉRANT QUE ces projets doivent démarrer rapidement pour envisager une réalisation à l’été 2022 et qu’il est souhaitable que le Centre de services scolaire puisse mandater les professionnels aux projets afin de démarrer la réalisation des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit attendre une confirmation écrite du Ministère relativement au montant de l’enveloppe budgétaire disponible avant de signer le contrat avec l’entrepreneur ou, à défaut de l’existence d’un tel contrat, avant de commencer les travaux, conformément aux règles budgétaires des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit respecter les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* en lien avec les appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) assure la conformité du processus de gestion des appels d'offres conformément aux dispositions de la LCOP et du plan de gestion des risques de corruption et de collusion du Centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par Denis Bastille et résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à conclure rapidement les contrats des projets avec les professionnels;

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, lorsque le Ministère aura donné son autorisation, à procéder au lancement des appels d'offres pour la réalisation des travaux;

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., à signer tous les documents afférents à ces projets, ainsi que les ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur initiale des contrats.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

16. QUESTIONS DIVERSES

Les membres du conseil d'administration tiennent à souligner le départ à la retraite de monsieur Claudel Gamache, directeur du Service des ressources financières du Centre de services scolaire, après 32 années de loyaux services au sein du réseau scolaire.

D'abord directeur des ressources financières de la Commission scolaire de La Pocatière, monsieur Gamache s'est joint à la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup en 1998 lors de la fusion des commissions scolaires du Grand-Portage, Jean Chapais et La Pocatière.

Tous le remercient pour son dévouement au cours de toutes ces années de loyaux services au sein de notre organisation.

17. CA 2021-08-0084 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 51)

IL EST PROPOSÉ par Karine Malenfant et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

La présidente,

Geneviève Soucy

Magali Émond